

## 13-07-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 13 juillet 2020, à 19h00, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Vacant  
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre  
Siège #4: Madame Micheline Morin  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Absent: Siège #2: Monsieur Richard Fournier

Tous formant quorum sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger.

Mme Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### 126-20

#### **Vérification du quorum et ouverture de la séance**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

### 127-20

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

#### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dérogation mineure  
M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron
5. Questions de l'assemblée
6. Levée de la réunion

**128-20**

**Dérogation mineure – M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron**

Considérant que M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron situés sur le lot 4 348 383 demande une dérogation mineure concernant le désir de construire un garage résidentiel de 24 pieds de largeur par 40 pieds de longueur par 18 pieds et 8 pouces de hauteur, ce qui occasionne une superficie qui excède 75% la superficie du bâtiment principal;

Considérant que cela déroge des exigences prévues au règlement;

Considérant qu'après analyse, le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure au conseil municipal;

Considérant que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire concernant la COVID-19 empêchant la présence des citoyens lors des réunions publiques, une période de 15 jours a été accordé aux citoyens pour manifester leur commentaire par écrit au bureau municipal;

Considérant qu'aucune lettre de citoyen n'a été déposé au bureau municipal;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Laurent et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Cléophas:

- Que la demande de dérogation mineure de M. Serge Bélanger et Mme Franciska Caron soit acceptée;
- Qu'un permis de construction d'une durée de deux ans comprenant une prolongation d'un an leur soit accordé.

**MENTION AU PROCÈS-VERBAL**

Les questions de l'assemblée ne sont pas possibles lors de la réunion étant donné la situation de la COVID-19. Cependant, si vous avez des questions concernant les points à l'ordre du jour, vous pouvez les envoyer à l'adresse courriel; [stcleophas@mrcmatapedia.quebec](mailto:stcleophas@mrcmatapedia.quebec) afin qu'elles soient transmises au conseil municipal. Les questions seront répondues lors de la prochaine rencontre régulière et vous recevrez également un courriel.

**129-20**

**Levée de la séance**

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures dix minutes (19h10).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et sec.-très

